

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 7 décembre 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 :	Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 :	Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 :	Madame Solange Tremblay;
Siège #4 :	Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 :	Monsieur Jocelyn Caron.
Siège #6 :	Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics sont aussi présents.

Résolution 2015-12-388

Ordre du jour

Proposé par Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 7 décembre 2015 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de novembre 2015;
4. Comptes à accepter – Novembre 2015;
5. Dépôt de documents :
 1. Calendrier de collecte 2016;
 2. Club des 50 ans – Remerciements;
 3. Constat d'infraction – 34, rue Boulay;
 4. Les Fleurons du Québec;
 5. Terre – Remerciements;
 6. Reconnaissance MADA;
 7. Tableau des pertes d'eau;

8. Tableau de l'enseigne au Camp musical;
9. CAMEF – Coffre « Prêt à jouer » Wixx;
10. Inventaire archéologique – Résultats;
11. Innovation Amérik – Évaluation mezzanine;
12. Compensations Recyc-Québec – Matières recyclables;
13. Espaces clos;
14. Rencontre MTQ – Compte-rendu;
15. Ville d'Amqui – Résolution 2015-531 – Quote-part développement économique;
16. MMQ – Fermeture dossier 150456-30;
17. CPTAQ – Lot 4 347 937;
18. Maison des Jeunes;
19. Certification du ROMAEU;
20. Prix Hommage bénévolat-Québec 2016;
21. CSST;

6. Demandes d'appui :

1. Salon des Mots 2016;
2. OMH – Souper de Noël;
3. OBVMR;
4. CPA Frimousses;
5. AFEAS – Campagne contre l'intimidation;

7. Invitation :

1. URLS – Rendez-vous jeunesse du loisir culturel 2016;

8. Urbanisme :

1. Avis d'infraction;

9. Calendrier des réunions 2016;

10. FQM :

1. Programme de formation;
2. Congrès;

11. Taxe d'accise 2014-2018 :

1. MAMOT – Programmation voirie locale;
2. Paiement;
3. MAMOT – Volet Programmation des travaux – Transfert de la taxe sur l'essence – Acceptation;

12. MRC de La Matapédia – Dossier Uniboard;

13. Machine réfrigérée au Centre sportif David-Pelletier;

14. Règlement sur la tarification – Avis de motion;

15. Règlement 2014-05 – Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest – Paiement de factures;

16. Motions :

1. Félicitations – Monsieur Martin Marcoux;
2. Remerciements – Service de génie de la MRC de La Matapédia;
3. Félicitations – Madame Guylaine Boily;
4. Félicitations et remerciements – Troupe de théâtre Sébec;
5. Comité Culture et Concertation;
6. Spectacle – Madame Marie-Denise Pelletier;
7. Monsieur René-Jacques Gallant;

17. Transport adapté et collectif;
18. Soldes résiduaire des règlements d'emprunt;
19. Affaires nouvelles :
 1. Motions – Messieurs Jean-Philippe Hallé et Kaven McNicoll;
 2. _____;
 3. _____;
20. Période de questions;
21. Prochaine réunion – Présentation du budget – 16 décembre 2015;
22. Levée de la séance.

Résolution 2015-12-389

Procès-verbaux

Proposé par madame Marielle, Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de novembre 2015 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2015-12-390

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de novembre 2015 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 72 709.53 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ALYSON DESIGN & MULTIMÉDIA ENR.	490.00\$
AQUAM INC.	43.98 \$
ATELIER DE SOUDURE MICHEL POIRIER	232.06 \$
BELL MÉDIA	673.94 \$
ATLANTIS POMPE STE-FOY	1 351.54 \$
LABORATOIRE BSL	1 702.43 \$
BOULAY GEORGETTE	28.00 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	255.83 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	679.79 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	144.14 \$
CLEROBEC	520.31 \$
CLUB LIONS DE SAYABEC	46.80 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI	5 145.13 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	1 807.35 \$
ANDRÉ COUTURE	500.00 \$
COUTURE JONATHAN	400.00 \$
LES CUISINES CD-SERVICE DE TRAITEUR	120.00 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	51.37 \$
ÉQUIPEMENT SIGMA INC.	2 765.87 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	14.92 \$

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	11.37 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
GESTION CONSEIL PMI	1 474.56 \$
GROUPE LECHASSEUR	7 067.62 \$
GROUPE PAGES JAUNES	248.46 \$
GROUPE VOYER	6 233.89 \$
ROY MARIE-ADÈLE	42.40 \$
INNOVATION AMÉRIK	977.29 \$
LIBRAIRIE L'ALPHABET	67.04 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	278.24 \$
L'AS DU CAMION 2000 INC.	212.31 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	200.00 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	71.86 \$
LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	21.11 \$
LES TROPHÉES OLYMPIQUES ENR.	115.47 \$
MATIC SOLUTIONS ENR.	91.93 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	12 671.18 \$
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION	2 059.27 \$
ORGANISME DE BASSIN VERSANT	216.00 \$
OUELLET JÉRÉMIE	180.00 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES	292.40 \$
PAUSE CAFÉ MAT	66.00 \$
PELLETIER ANTOINE	280.81 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.-	271.34 \$
POIRIER GINA	200.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 057.48 \$
PUROLATOR COURRIER LTD.	97.94 \$
RÉAL HUOT INC.	2 028.71 \$
RÉFRIGÉRATION G.R.L. INC.	3 082.92 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	475.37 \$
ROBERT BOILEAU INC.	600.17 \$
SÉCURITÉ BERGER	334.15 \$
SERVICES FRANCIS BRIAND	1 882.49 \$
SONIC	6 521.65 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	2 003.05 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	233.68 \$
TRANSPORT ET MESSAGERIE GUÉPARD	9.00 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	3 546.99 \$
TRANSPORT MORNEAU	207.05 \$
VÉOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA	288.87 \$
TOTAL	72 709.53 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. L'horaire des matières résiduelles est déposé aux membres du conseil municipal ainsi qu'un nouvel horaire pour ajout. Si d'autres modifications sont à apporter, nous vous transmettrons celles-ci.
 - 5.2. Une correspondance provenant du Club des 50 ans et + remercie le conseil municipal pour la réduction de salle accordée lors de leur soirée.
-

- 5.3 Un constat d'infraction au montant de 2 000 \$ plus les frais de 500 \$ pour un montant total de 2 500 \$ est émis pour le 34, rue Boulay situé à Sayabec et portant le numéro de matricule 9080_90_0474.
- 5.4 Réception d'une lettre concernant les résultats de classification de la municipalité dans le cadre des Fleurons du Québec. La municipalité de Sayabec a obtenu 3 fleurons.
- 5.5 Remerciements de monsieur Michel Hallé pour la terre fournie par la municipalité.
- 5.6 Une correspondance du ministre de la Famille reconnaît la Municipalité de Sayabec comme Municipalité amie des aînés (MADA).
- 5.7 Le tableau des pertes d'eau depuis le mois d'octobre 2015 est présenté aux membres du conseil municipal.
- 5.8 Une correspondance des travaux exécutés pour l'enseigne à l'entrée du camp musical du lac Matapédia est présentée aux conseillères et aux conseillers municipaux.
- 5.9 Le regroupement de partenaires du Comité d'Action Matapédia en forme (CAMEF) souhaite inciter à la pratique spontanée d'activités récréatives par la mise en place de COFFRES PRÊT À JOUER WIXX qui seront installés dans les différents parcs de La Matapédia.
- 5.10 Un courriel provenant de madame Dominique Lalande confirme que l'étude archéologique a été finalisée.
- 5.11 Un rapport d'évaluation de capacité concernant la mezzanine du garage d'entretien est déposé par l'entreprise Amerik Innovation en date du 9 novembre 2015.
- 5.12 Un document transmis par courriel venant de monsieur Yves Coderre informe la municipalité des compensations pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles pour les années 2014 et 2015. Pour l'année 2014, le montant sera de 944.27 \$ et pour l'année 2015 celui-ci sera de 29 339.26 \$.
- 5.13 Une fiche d'évaluation des dangers d'un espace clos est déposée aux membres du conseil municipal.
- 5.14 Un compte rendu de réunion au ministère des Transports en date du 20 octobre 2015 est présenté aux membres du conseil municipal.
- 5.15 Une correspondance de La Mutuelle des municipalités du Québec nous avise de la fermeture du dossier de madame Laurie Turcotte et monsieur Patrick Blanchette;
- 5.16 Une lettre de la Commission de protection du territoire agricole est déposée concernant la demande de messieurs René et Éric Lefrançois.
- 5.17 Une demande de financement de la Maison des Jeunes est adressée à la Municipalité de Sayabec; ainsi qu'une demande pour obtenir le rapport final du financement du skate-park.
- 5.18. Un programme de formation spécifique en assainissement des eaux

usées menant à la certification du ROMEAU est offert par le Collège de Shawinigan.

- 5.19 Le formulaire de la candidature de monsieur Jacques Pelletier est déposé aux membres du conseil concernant le Prix Hommage Bénévolat Québec 2016. Mesdames Pascale Turcotte, Vanessa Fillion et Isabelle Bouchard ont travaillé sur ce dossier.
- 5.20 CSST – Rapport d'intervention RAP0967501 daté du 1^{er} décembre 2015 qui fait suite à la visite effectuée à l'établissement garage municipal dans la municipalité de Sayabec. Les dérogations ont toutes été effectuées.
- 5.21 Madame Danielle Marcoux, mairesse, procède à la remise de l'attestation de participation à monsieur Yves Labonté concernant sa participation à une session de formation sur le mariage civil ainsi que sur l'union civile.
-

Résolution 2015-12-391

Demande d'appui – Salon des mots 2016

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de signifier leur appui au Salon des mots de La Matapédia qui prépare sa 6^e édition et qui a besoin de fonds pour fonctionner et assurer sa réussite. Les membres du conseil appuient donc toutes leurs démarches dans l'élaboration et la présentation de projets et de demandes de financement.

Les conseillères et conseillers de la municipalité croient à l'importance de ce Salon littéraire dans notre région dont les objectifs sont de créer un événement régional rassembleur de trois jours, pour les jeunes, les adultes et la population en général de la MRC de La Matapédia. Sous le thème des mots, le Salon se veut une sensibilisation aux livres, à l'écriture et à la lecture. Les retombées économiques, sociales et culturelles ne sont pas à négliger.

Le Salon des mots s'inscrit dans une initiative de la communauté pour le développement de la culture en région.

-
-
- 6.2. Une discussion a lieu concernant le souper de Noël de l'OMH. Les organisateurs du spectacle de Marie-Denise Pelletier soulèvent le fait qu'ils ont des contenants de 3 litres non ouverts et qu'ils leur feraient plaisir d'en faire don à l'OMH pour leur souper.
-
-

Résolution 2015-12-392

Demande d'appui – OBVMR

CONSIDÉRANT QUE la rivière Matapédia est habitée autant à l'amont qu'à l'aval;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines à la rivière Matapédia ont leurs zones résidentielles et

industrielles situées entre 0 et 300 mètres des rives, et ce, majoritairement en amont;

CONSIDÉRANT QUE nous cohabitons avec les salmonidés, que plusieurs frayères à saumon ont été répertoriées tout près des zones urbaines et que les zones urbaines de la vallée de la Matapédia se sont développées majoritairement le long des rives de la rivière Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE l'imperméabilisation des sols augmente la quantité d'eau de pluie qui ruisselle vers la rivière. En effet, le pourcentage de l'eau de pluie qui ruisselle vers la rivière peut atteindre 30 % en milieu urbain tandis qu'il est de moins de 1 % en milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE les pluies lessivent les sols chargés de sédiments, de métaux lourds, de nutriments et d'hydrocarbures qui sont ensuite relâchés dans le milieu ambiant. Et qu'il s'agit de problématiques récurrentes. Des panaches de sédiments dans la rivière, provenant des aires de drainages urbaines, sont en effet visibles à chaque pluie importante;

CONSIDÉRANT QUE de ces sédiments affectent la vie aquatique, et doivent être réduits afin d'assurer la bonne santé des saumons ainsi que toute forme de vie aquatique de nos rivières;

CONSIDÉRANT QUE l'apport de seulement 4 % de sédiments fin au fond d'un cours d'eau réduit le taux de survie des oeufs de salmonidé de 80 %.

CONSIDÉRANT QUE des méthodes simples d'aménagement, dans une aire de drainage urbaine, peuvent réduire considérablement le débit de pointe, le nombre de surverses ainsi que l'apport en sédiment vers la rivière Matapédia.

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'aménagements tant résidentielles que municipales doivent être mises en place pour améliorer l'efficacité de drainage de la zone urbaine problématique ciblée.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que **nous participions, en tant que municipalité, au projet “une aire de drainage urbaine modèle par municipalité riveraine le long d'une rivière à saumon : Des mesures résidentielles et municipales”**, dont les objectifs principaux sont de diminuer le débit de pointe lors des pluies abondantes et de diminuer l'apport en sédiments provenant de l'aire de drainage vers la rivière Matapédia. Le projet vise une cohabitation pérenne entre les secteurs urbains et les habitats aquatiques, notamment, l'habitat du saumon atlantique. Les objectifs spécifiques sont de :

- Favoriser l'infiltration et la filtration naturelle de l'eau à l'aide de techniques d'aménagement.
- Gérer l'eau de ruissellement directement à la source (résidence par

résidence).

- Former les intervenants municipaux pour la continuité des mesures de corrections des eaux de ruissellement dans les municipalités riveraines.
- Impliquer directement la population dans l'application des mesures correctives et d'atténuation du ruissellement.

La municipalité de Sayabec **S'ENGAGE À** :

Sensibilisation:

- Soutenir l'organisation des rencontres d'informations aux résidents et faciliter la communication entre l'OBVMR et les résidents de l'aire de drainage;

Formation :

- Participer à l'atelier sur la gestion des eaux de pluie organisées par l'OBVMR Causapscal, en avril 2016;

Planification:

- Participer aux visites terrain pour la planification des devis municipaux de l'aire de drainage;
- Contribuer financièrement à l'expertise nécessaire pour l'élaboration du devis municipal;
- Participer aux rencontres de planification pour la validation des devis municipaux;
- Travailler avec l'OBVMR sur une entente concernant l'entretien des aménagements municipaux;
- Travailler sur une entente entre les résidents, la municipalité et l'OBVMR quant à l'entretien des aménagements résidentiels;

Travaux:

- Fournir les employés et la machinerie nécessaires aux travaux d'aménagement municipaux;
- S'entendre avec l'OBVMR quant à l'utilisation de votre machinerie pour les travaux résidentiels;
- Contribuer financièrement au projet à la hauteur de 4 600 \$, ce qui comprend une contribution de 3 000 \$ et les coûts de l'élaboration du devis (1 600 \$);

Estimation des coûts pour le projet, municipalité de Sayabec:

Aire de drainage ciblée	CLSC
Nombre de résidences impliquées	30
Coût total	37 945,68 \$
Apport en nature OBVMR	4 625,68 \$
Apport en nature de la municipalité	5 597,14 \$
Apport financier de la municipalité	4 600 \$
Apport financier des résidents impliqués	3 000 \$
Manque à gagner (qui devra être obtenu au travers d'organismes subventionnaires)	20 122,86 \$
% des apports du milieu	46.97 %

Résolution 2015-12-393

**Demande d'appui – CPA
Frimousses**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

une dépense de 70 \$ au Club de patinage artistique Frimousses de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation d'une fête de Noël pour les patineurs et patineuses qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec le 19 décembre prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2015-12-394

**Demande d'appui – AFEAS –
Campagne 2016 contre
l'intimidation**

ATTENDU QUE tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité;

ATTENDU QU' un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation soit comme agresseurs, comme agressées et agressés, ou les deux;

ATTENDU QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

ATTENDU QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement que le conseil municipal de Sayabec proclame le 8 décembre comme étant la « Journée contre l'intimidation » dans la Municipalité de Sayabec et invite les citoyennes et citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

Madame Georgette Boulay accompagnée de madame Murielle Poirier remercient les membres du conseil municipal d'avoir adopté cette résolution.

7.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal les informations concernant l'appel de projets pour le Rendez-vous jeunesse du loisir culturel 2016. Les candidatures doivent être déposées avant le 11 décembre 2015.

8.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal divers avis d'infraction émis par monsieur Bruno Caron, inspecteur municipal.

Résolution 2015-12-395**Calendrier des réunions 2016**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter le calendrier des réunions pour l'année 2016 annexé à cette présente résolution pour en faire partie intégrante. L'heure des séances ordinaires mensuelles est fixée à 19 h 30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL	
ANNÉE 2016	
MOIS	DATE
JANVIER	11
FÉVRIER	1
MARS	7
AVRIL	4
MAI	2
JUIN	6
JUILLET	4
AOÛT	15
SEPTEMBRE	6
OCTOBRE	3
NOVEMBRE	7 et le 14 Discours de la mairesse
DÉCEMBRE	5 et le 19 Présentation du budget

10.1. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux conseillers municipaux le programme de formation de la FQM aux conseillers municipaux.

Résolution 2015-12-396**FQM – Congrès –
Changement de date**

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la Culture se tiennent annuellement le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants;

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sayabec et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire québécois, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités se tient aux mêmes dates; ce qui nuit à la présence des maires et de leur visibilité lors des *Journées de la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander à la Fédération québécoise des municipalités, la possibilité de changer les dates du congrès annuel afin de ne pas nuire à la présence des élus lors des activités entourant les *Journées de la culture*.

Il s'agit de la deuxième demande de même nature que le conseil municipal adresse à FQM. En effet, la résolution 2014-02-081 adoptée en février 2014 demandait à la Fédération québécoise des municipalités de revoir les dates de son congrès.

11.1. Les correspondances du MAMOT et du ministère des Transports nous informent de la transmission et de l'autorisation de la programmation des travaux en voirie locale

Résolution 2015-12-397

Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser, suite à la résolution numéro 2001-09-838, le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au cout total de 1 901.07 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires professionnels pour services rendus concernant le projet : alimentation en eau.

TAXE D'ACCISE 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
BPR Groupe-conseil	10015771	515.96 \$	51.47 \$	25.80 \$	25.74 \$	541.69 \$	593.23 \$	15-oct-15
								Rapports trimestriels
	10015772	787.50 \$	78.55 \$	39.38 \$	39.28 \$	826.77 \$	905.43 \$	15-oct-15
								Caractérisation et analyse des débits
	10015773	350.00 \$	34.91 \$	17.50 \$	17.46 \$	367.45 \$	402.41 \$	15-oct-15
								Rencontre d'information
TOTAL		1 653.46 \$	164.93 \$	82.68 \$	82.48 \$	1 735.91 \$	1 901.07 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 735.91 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 165.16 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

11.3 Un courriel reçu du MAMOT nous indique que la programmation des travaux soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) a été acceptée par la Direction générale des infrastructures.

Résolution 2015-12-398

**MRC de La Matapédia –
Dossier Uniboard**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia a encaissé de 16 000 \$ à 20 000 \$ en trop de quotes-parts en provenance de la Municipalité de Sayabec pour les années 2013 et 2014.

CONSIDÉRANT QUE ces sommes d'argent se retrouvent dans le surplus accumulé de la MRC de La Matapédia et non dans celui des dix-huit (18) municipalités formant la MRC de La Matapédia.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la Municipalité de Sayabec se considère en droit de réclamer les quotes-parts payées en trop tout comme le ministère des Affaires Municipales le fait lorsqu'il verse en trop des montants pour les compensations tenant lieu de taxes et qu'il réclame pour l'année 2013, à la Municipalité de Sayabec, un remboursement de 4 613 \$.

Résolution 2015-12-399

**Machine réfrigérée au Centre
sportif David-Pelletier**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'une machine réfrigérée pour le centre sportif David-Pelletier. Le cout de cet achat est de 6 778 \$, taxes incluses. La municipalité de Sayabec contribuera pour un montant de 2 389 \$, le Comité des loisirs assumera un montant de 1 000 \$ et le CAMEF comblera le 50 % manquant pour un montant de 3 389 \$. Le Comité des Loisirs sera responsable de la machine. L'achat et la livraison sont prévus pour l'année 2016.

Résolution 2015-12-400

**Règlement sur la tarification
– Avis de motion**

Madame Solange Tremblay, conseillère, donne avis de motion qu'elle présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement visant à fixer les taxes à taux variés, les taxes de services pour l'assainissement des eaux, l'eau potable et les matières résiduelles pour l'année 2016.

Résolution 2015-12-401**Règlement 2014-05 –
Réhabilitation du 7, boul.
Joubert Ouest – Paiement de
factures**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures mentionnées au tableau ci-bas au cout total de 197 587.28 \$, taxes incluses, en lien avec le projet de réhabilitation du terrain de l'ancien CLSC.

Règlement 2014-05 - Décontamination du 7 boul. Joubert Ouest								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Centre de traitement Bas-Saint-Laurent	1310	85 781.32 \$	8 556.69 \$	4 289.07 \$	4 278.35 \$	90 059.66 \$	98 627.08 \$	31-oct-15
								Traitement et disposition des sols
	1311	564.00 \$	56.26 \$	28.20 \$	28.13 \$	592.13 \$	648.46 \$	31-oct-15
								Traitement et disposition des sols
Les entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc.	Décompte Numéro 1	51 574.31 \$	5 144.54 \$	2 578.72 \$	2 572.27 \$	54 146.58 \$	59 297.57 \$	29-oct-15
								Transport, machinerie et main d'œuvre
MRC de La Matapédia	15538	5 831.10 \$				5 831.10 \$	5 831.10 \$	20-nov-15
								Honoraires service de génie
Englobe Corp.	900181482	28 861.11 \$	2 878.90 \$	1 443.06 \$	1 439.45 \$	30 300.56 \$	33 183.07 \$	04-déc-15
								Honoraires et dépenses
TOTAL		172 611.84 \$	16 636.39 \$	8 339.05 \$	8 318.20 \$	180 930.03 \$	197 587.28 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 180 930.03 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 16 657.25 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-12-402**Motions – Monsieur Martin Marcoux**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Martin Marcoux qui vient d'être nommé récipiendaire d'un prix « Bénévole exceptionnel » du Voluntary Resource Council à l'Île-du-Prince-Édouard. M. Marcoux a été reconnu pour ses vastes contributions à la communauté insulaire à travers ses nombreuses implications bénévoles. Il est le fils de monsieur Patrice Marcoux, résident de Sayabec.

Résolution 2015-12-403

Motions – Service de génie de la MRC de La Matapédia

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de transmettre leur plus sincères remerciements à madame Nathalie Lévesque du Service de génie de la MRC de La Matapédia ainsi qu'à toute son équipe pour l'encadrement et le support offert dans les dossiers de la mise aux normes de l'eau potable, de la prolongation des infrastructures de la route 132, de la relocalisation de la caserne de pompiers, du programme d'investissement du réseau routier local et de la réhabilitation du 7, boulevard Joubert Ouest.

Résolution 2015-12-404

Motions – Madame Guylaine Boily

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Guylaine Boily qui est devenue, le 15 septembre dernier, la présidente du Comité provincial PAIR, un service téléphonique visant à assurer la sécurité des personnes âgées et en perte d'autonomie. Dans ses nouvelles fonctions, madame Boily supervisera les 72 agences PAIR situées aux quatre coins du Québec.

Résolution 2015-12-405

Motions – Troupe de théâtre Sébec

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à la Troupe de théâtre Sébec pour l'excellente production offerte à la population les 20 et 28 novembre dernier. La pièce de théâtre *Que reste-t-il de nos amours?* a connu un réel succès grâce à tout le travail que vous y avez mis.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal tiennent à vous remercier pour votre précieuse collaboration afin de permettre le partage de la salle du centre communautaire avec la famille Turcotte qui organisait un après-service suite aux funérailles de monsieur Daniel Turcotte.

Résolution 2015-12-406

Motions – Spectacle Madame Marie-Denise Pelletier

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Comité Culture et Concertation de Sayabec, aux Voix de la Vallée, à la Chorale de Sayabec, au Camp musical du lac Matapédia ainsi qu'aux Productions Michel Coutu pour la qualité de leur travail lors du spectacle de madame Marie-Denise Pelletier présenté le 5 décembre 2015 en l'Église de Sayabec.

Résolution 2015-12-407

Motions – Monsieur René-Jacques Gallant

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de transmettre leurs plus sincères félicitations à monsieur René-Jacques Gallant pour l'obtention du prix « Cultivart » remis par le Comité Culture et Concertation de Sayabec. Nous félicitons aussi monsieur Robert-Luc Blaquièrre pour la réalisation du trophée.

Résolution 2015-12-408

Transport adapté et collectif

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le Service de transport adapté la Caravelle inc. sur le territoire de la MRC tel que prévu aux prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2015-12-409

Soldes résiduares des règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

QUE la Municipalité de Sayabec modifie les règlements identifiés à

l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sayabec informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Sayabec demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Résolution 2015-12-410

Motions – Messieurs Jean-Philippe Hallé et Kaven McNicoll

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de transmettre leurs plus sincères félicitations à messieurs Jean-Philippe Hallé et Kaven McNicoll pour l'acquisition de la Pharmacie Aubert Lévesque de Sayabec.

19. Affaires nouvelles :

1. CPE L'Enfant joue : La date d'ouverture officielle du CPE L'Enfant joue n'est toujours pas connue.

20. Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu des discussions sur la biomasse, sur l'enseigne à l'entrée du Camp musical, sur la pose d'abrasif dans les rues Fenderson et Lefrançois ainsi que sur l'organisation des loisirs au niveau du Centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2015-12-411

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 12 et qu'elle soit ajournée au mercredi 16 décembre 2015 à compter de 20 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier